

Le vignoble de Savennières - héritages paysagers et agroécologie

L'histoire d'un vignoble jardiné et du regard de l'homme sur son environnement



@Conservation départementale du patrimoine Maine-et-Loire

Evelyne de Pontbriand – Vigneronne à Savennières, Présidente de l'Académie du Chenin
 Myriam Laidet – Géographe-urbaniste, Comité scientifique international ICOMOS Paysages culturels
 Isabelle La Jeunesse – Maître de Conférence, Département de Géographie, Université de Tours – UMR 7324 Citeres, Maison des Sciences de l'Homme



Introduction

Le terroir de Savennières est l'expression d'une géomorphologie de petits vallons en dialogue avec le fleuve, les « célèbres coulées ». Il est aussi un paysage-mémoire d'une expérimentation pluri-centenaire de la conduite de la vigne. L'objet de cette communication : inscrire le patrimoine paysager dans la réflexion actuelle de l'AOP, celle d'une écologie du paysage pour une adaptation aux mutations climatiques et sociétales.

Projet

Cette étude de cas préfigure une recherche doctorale sur la patrimonialisation d'un paysage viticole de Loire et sa « conservation inventive » en réponse aux transformations induites par les mutations climatiques et sociétales et aux attentes de la filière professionnelle en matière de valorisation œnologique.

Méthode

Le paysage participe-t-il à la construction et à la pérennité d'une AOP ? La définition de l'INAO reprise par l'Union européenne parle d'une délimitation géographique, d'un encadrement et de modes de production mais pas de paysage. Ce dernier est au mieux suggéré à travers la prise en compte des savoir-faire qui l'ont façonné. Le paysage est pourtant considéré comme un gage d'authenticité et de qualité de la production viticole et il contribue largement à la médiatisation de son image auprès du public.

La Charte internationale de Fontevraud sur la protection, la gestion et la valorisation des paysages de la vigne et du vin, mise en place à l'initiative de l'Interprofession des vins de Loire (Angers, 2003) et étendue à l'échelle nationale en 2007 par l'Institut français de la vigne témoigne de cet intérêt et aussi des difficultés à la mettre en œuvre malgré de réels résultats. Pourquoi ?

La recherche propose d'approfondir ce lien culturel entre paysage et terroir, de qualifier ce patrimoine qui porte la mémoire du regard de l'homme sur son environnement. Il s'agit d'explorer les moyens d'une connaissance, d'un entretien et d'une valorisation culturelle et culturelle en s'appuyant sur une agroécologie du paysage. L'étude de cas de Savennières préfigure les objectifs de cette recherche.

Premiers résultats

Une géographie viticole née du fleuve

Le site de Savennières est un promontoire en aval de la confluence Loire-Maine, un relief de coteau avec un ensoleillement optimal du fait de ses pentes orientées sud-sud-ouest, un relief de « coulées » permettant à la vigne de bénéficier des effets de la régulation thermique du fleuve et la richesse biologique de l'écosystème fluvial. Les sols sont peu profonds et composés de formations schisteuses, schisto-gréseuses et de filons volcaniques (bancs de phanites). La situation géographique est donc favorable à l'acclimatation du Chenin et l'élaboration de vins blancs très fins.

La baisse de la ligne d'eau de la Loire limite la remontée des brumes qui favorisent la pourriture noble propice à la concentration des arômes. La production a évolué, privilégiant les vins blancs secs aux vins moelleux. Cette évolution est aussi celle du marché mais elle est significative du déterminisme de l'écosystème fluvial.

Du clos jardiné au parc agricole paysager

Sans doute introduite au VI^{ème} siècle, fief des moines de l'abbaye bénédictine de Saint-Nicolas d'Angers au XI^e s. et de la Châtellenie de la Roche-au-Duc au XIV^e s., la culture de la vigne ne cesse d'évoluer au fil du temps, en lien avec une économie viticole marchande.

Quelques traits du patrimoine paysager du vignoble de Savennières :

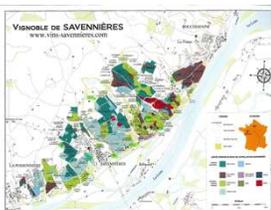
Une tradition de plantation de vignes selon les courbes de niveaux, une innovation des moines bénédictins surnommés « moines-étagers »/2. L'une des expérimentations la plus connue est celle de Pierre-Constant Guillory (Vigneron, Fondateur et 1^{er} Président de la société industrielle d'Angers et du Maine-et-Loire en 1846) qui développa une mise en culture en terrasses inspirée du modèle du vignoble vaudois de Lavaux (Suisse) dans le lieu-dit de « la petite coulée », renommé « le clos de Lausanne ».

Une viticulture de clos tirant partie du relief de coulées et de la proximité du fleuve. L'exemple le plus emblématique est celui de « Grand clos de Serrant et de sa closerye » que les moines durent partager au XIII^e s. avec le Sénéchal Guillaume Desroches, bâtisseur de la puissante forteresse de « la Roche aux moines ». Cette viticulture est surtout le fruit de l'investissement de la bourgeoisie angevine à partir du XVI^e s. dans des « domaines de rapport » dont les maisons, notamment en bord de fleuve, étaient pourvues d'un pressoir et de plusieurs planches de vignes sous le régime du bail à complants/3. Des négociants hollandais installés aux Ponts-de-cé, à Chalonnes-sur-Loire et au Thourel en géraient l'exportation principalement vers l'Europe du Nord... mais aussi vers l'Afrique du sud.

Des parcs paysagers viticoles : Au XVIII^e s. la vigne est aussi un motif paysager qui entre dans la composition des parcs des grandes demeures d'Anjou. Parterres, terrasses, charmilles, potager, orangerie, glacière, étangs, fabriques et vigne participent à la mise en scène de châteaux de villégiature, souvent hérités de la « castellisation » de manoirs et maisons de maîtres : le Château de la Roche aux moines, du Château de la Buzolière, le Château des Vaults, le Château de Varennes dont le parc est le deuxième arboretum d'Anjou depuis 1928 avec 200 espèces d'arbres et d'arbustes. Aujourd'hui Savennières compte 17 châteaux, manoirs et maisons de maîtres. Cette densité d'édifices remarquables, de jardins, de clos et de parcs agricoles paysagers est singulière pour un territoire de 21 km² dont 3,5 km² plantés en vigne... et pourtant ce paysage reste secret et ne se découvre pleinement que du fleuve et de ses îles ou encore du haut des coulées. L'histoire de ce paysage est celle d'une expérimentation savante qui témoigne de l'évolution du regard de l'homme sur son environnement et l'exploitation vertueuse des ressources naturelles. Ce vignoble de clos jardiné depuis le VII^e s. est aussi l'héritage d'érudits botanistes, agronomes, « concepteurs – paysagistes » du XIX^e siècle, comme André Leroy et le Comte Paul de Choulot.

La réalité de ce vignoble est une marqueterie de sols, de valeurs d'usages et de lieux-dits, un « parchemin » à décrypter pour qualifier la valeur culturelle du terroir et l'expérience sensible du paysage. La carte réalisée par le syndicat des vins rappelle la mosaïque des « Climats de Bourgogne » inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2015. Le vignoble de Savennières partagerait-il une parenté de valeurs avec le vignoble de Côte d'or, voire une même anthropologie du paysage ?

L'histoire nous rappelle que Louis II, duc d'Anjou, gouverneur de Bourgogne vers la fin du XIV^e s avait introduit « un plant de Beaune » dans le clos de la Coulée de Serrant, renommé alors « Clos de Bourgogne » (L'Anjou, ses vignes et ses vins, Tome I, chapitre XI, « La coulée de Serrant », Dr J. Maisonneuve, Angers, 1925)



Perspectives

Plus de 70 % de la surface plantée est engagé (ou en cours d'engagement) dans des démarches d'agriculture biologique certifiée. Cette situation exceptionnelle s'explique-t-elle par la qualité de l'héritage paysager du vignoble ?

Cela reste à approfondir mais il est déjà certain que l'engagement actuel de l'AOP en matière de gestion agroécologie s'inscrit dans cette tradition pluri-centenaire d'innovation au plus près des réalités géomorphologiques et bioclimatiques du terroir.

La démarche agroécologique fait appel aux sciences de la biologie végétale et animale, à celle de l'agroforesterie et des plantes bio-indicatrices ainsi qu'à celles du comportement des chauves-souris prédatrices des insectes – ravageurs de la vigne et plus largement des auxiliaires de culture, régulateurs, les insectes, les oiseaux, les pollinisateurs,...

Un projet de recherche, le projet AVATEC, est engagé depuis 2016 sur les appellations de Savennières, Quart-de-Chaume Grand cru et Coteaux du Layon Premier cru-Chaume par le pôle de compétitivité Végépolys, l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers (UMR BAGAP / Guillaume Pain et Joséphine Pithon), la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, l'association technique viticole (ATV49) et le CPIE Loire-Anjou.

Les questions traitées sont celles de :

- L'accompagnement des vigneronnes pour des pratiques adaptées à la dimension environnementale, notamment la démarche initiée et gérée par Christelle Renaud de l'ESA. Il s'agit de caractériser l'itinéraire technique d'entretien des sols viticoles et de fertilisation mis en œuvre dans les exploitations afin de réaliser une cartographie des itinéraires représentatifs des différents groupes identifiés.
- La qualification des éco-paysages avec un focus sur les chauves-souris comme espèce indicatrice sur les secteurs de Chaume et de Savennières et l'évaluation de l'incidence de l'ouverture et la fermeture des paysages sur le déplacement des chiroptères.

Un autre projet sur les mêmes appellations, le projet Oenobiotour, est porté par l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers, l'Ecole supérieure de commerce d'Angers - ESSCA et le pôle d'études supérieures de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers - ESTHUA. Il interroge les modalités d'une restitution de l'enjeu environnemental qui puisse intéresser les touristes, bénéficier aux viticulteurs et favoriser le développement durable des territoires viticoles.

Une des finalités envisagées est d'élaborer des propositions de prescriptions environnementales et paysagères à inclure, notamment dans le cahier des charges de l'AOP Savennières. La recherche doctorale s'inscrit dans cette dynamique.



LAOP en quelques chiffres

- . Une homologation en AOC en 1952 ;
- . La surface plantée : 175 ha ;
- . La surface non - plantée : 143 ha ;
- . Le rendement maximum autorisé : 50 hl/ha ;
- . La densité : 4 500 pieds/ha ;
- . Deux homologations en AOP : Savennières Roche aux Moines, 20 ha, 2010

la Coulée de Serrant, 7ha, 2011.

1 - Définition INAO / décret-loi du 30 juillet 1935 : un espace géographiquement délimité, dans lequel une communauté humaine construit ou cours de son histoire un savoir collectif de production fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains d'interactions.
 2 - L'Anjou, ses vignes et ses vins, Tome I, chapitre XI, « La coulée de Serrant », Dr J. Maisonneuve, Angers, 1925
 3 - Permanences et expériences de la vigne en Anjou, la Roche aux moines et la Coulée de Serrant, Ronan Durandière, dans « De la vigne au vin », Ed. 303, Nantes, 2015